



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe à affectation locale à Mayotte

Section : histoire et géographie

Session 2024

Rapport présenté par Patrick GILLI, président du jury, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. Présentation du concours | 3 |
| 1. Rappels généraux | 3 |
| Textes | |
| Calendrier | |
| Conseils aux futurs candidats | |
| 2. Définition des épreuves | 3 |
| Épreuves écrites d'admissibilité | |
| Épreuves orales d'admission | |
| 3. Programme du concours | 4 |
| 4. Composition du jury | 4 |
| II. Quelques statistiques | 5 |
| 1. Épreuves écrites d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés | |
| 2. Épreuves orales d'admission : quelques indicateurs chiffrés | |
| III. Commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité | 6 |
| 1. Composition en histoire | 6 |
| 2. Commentaire d'un ou deux documents en géographie | 9 |
| IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission | 12 |

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

• Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

L'année 2023-2024 a été celle de la troisième session du concours en histoire-géographie.

• Calendrier

Les épreuves écrites de la session 2024 se sont tenues les lundi 8 et le mardi 9 avril 2024.

Les candidats ont été reçus sur les trois sites de Saint-Denis de la Réunion, Mamoudzou à Mayotte et le Service inter académique des examens et concours d'Ile de France à Arcueil.

La session d'oral s'est tenue du 17 au 20 juin 2024 sur deux sites distincts, selon le choix des candidats :

- A Mayotte, sur le site du lycée des Lumières de Kawéni.
- A Paris, sur le site du lycée Montaigne.

Le jury tient à remercier particulièrement les services de la DGRH, le recteur de l'académie de Mayotte, le SIEC, les équipes de direction des deux établissements ainsi que l'ensemble de leurs personnels pour l'accueil réservé au jury et aux candidats. Cette disponibilité est indispensable à la bonne tenue d'un concours dont l'une des singularités est de se tenir simultanément sur plusieurs sites.

Conseils aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutementprofesseurs-certifies-affectes-mayotte.html>

Rappelons que les professeurs certifiés stagiaires nommés à la suite de leur réussite au concours accomplissent obligatoirement un stage d'une durée de deux ans sur l'académie de Mayotte. À l'issue de la période de stage, les professeurs titularisés sont affectés dans l'académie de Mayotte. La titularisation entraîne la délivrance du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

2. Définition des épreuves

• Épreuves écrites d'admissibilité

Principes généraux

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toute épreuve, la note 0 est éliminatoire. Le jury tient compte, dans sa notation, de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en histoire

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en géographie

- Durée : 5 heures

- Coefficient 1

L'épreuve peut comporter un exercice de cartographie

Si l'épreuve d'histoire est une composition, l'épreuve de géographie est un commentaire de documents ; si l'épreuve d'histoire est un commentaire de documents, l'épreuve de géographie est une composition.

• Épreuves orales d'admission

Oral 1 : épreuve d'histoire ou de géographie, en fonction d'un premier tirage au sort effectué le jour de l'épreuve par le jury

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet tiré au sort par le candidat dans la discipline tirée au sort par le jury.

- Durée de préparation : 3 heures

- Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 30 minutes ; entretien : 15 minutes)

- Coefficient 2

Oral 2 : entretien avec le jury

- Durée de l'épreuve : 30 minutes

- Coefficient 1

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier à Mayotte.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes. Il débute avec un temps de présentation (cinq minutes maximum), par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences l'ayant conduit à se présenter au concours. Sont notamment valorisés les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger et, le cas échéant, les travaux de recherche. Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de quinze minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.).

- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet, préalablement à la passation de l'épreuve, une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les principes d'organisation, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

3. Programme du concours

Le programme des épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission est constitué de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors enseignement de spécialité HGGSP). Il s'agit des principales thématiques abordées par les enseignants en classe avec leurs élèves. A ce titre, de nombreux manuels universitaires aisément accessibles, ainsi que les manuels scolaires de tous les éditeurs consacrent des développements importants à ces questions, en histoire comme en géographie (voir à ce sujet les remarques et conseils consignés plus avant). Aussi, le jury encourage vivement les candidats à fréquenter ces ouvrages ainsi que la littérature dédiée par l'institution à la mise en œuvre des programmes (site Eduscol notamment : <https://eduscol.education.fr/>).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES externe à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2024 de 23 personnes nommées par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, publié à la date du 5 mars 2024.

II. Éléments statistiques et ordres de grandeur : peu de candidats présents aux épreuves écrites, mais une sélectivité maintenue

1. Épreuves écrites d'admissibilité

Lors de la session 2024, **7 postes** ont été ouverts au concours. **29 candidats** se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité. Le jury a retenu **14 admissibles**. La barre de l'admissibilité a été fixée à 14/40 (7/20).

2. Épreuves orales d'admission

14 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales d'admission : 10 candidats au lycée des Lumières de Kaweni à Mayotte, ainsi que 4 candidats au Lycée Montaigne à Paris.

Sur les 7 postes ouverts au concours, à l'issue de ses travaux de délibération menés le jeudi 20 juin 2024, le jury a fixé la barre d'admission à 9,8/20 et a admis 6 candidats. Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Analyses et commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité¹

I. Composition en histoire :

Les expériences totalitaires entre les deux guerres mondiales

1. Analyse et attentes du sujet

Éléments généraux de méthode

Dans le cadre d'une composition, les correcteurs tiennent compte des éléments constitutifs de l'exercice dans leur appréciation des copies :

- Définition pertinente du sujet (dans ses termes et leur mise en tension).
- Mobilisation des connaissances au service du sujet.
- Détermination d'une problématique/thèse (pas forcément sous forme interrogative).
- Proposition d'un plan organisé, équilibré et pertinent pour traiter les grands aspects du sujet en vue de répondre à la problématique/thèse. Tous les plans sont acceptables pour peu qu'ils soient cohérents et équilibrés. Pour autant, il semble que le plan thématique soit dans le cadre du sujet proposé aux candidats le plus adapté, tant la question est en général étudiée comme un tout dans les manuels comme dans les ouvrages universitaires de premier cycle. La maîtrise de la chronologie fine de chacun de ces régimes n'est pas attendue.
- Le développement doit reposer sur une argumentation claire étayée d'exemples aussi précis et contextualisés que possible. L'éventail des connaissances utilisées doit démontrer, sans exigence d'exhaustivité, la capacité du candidat à mobiliser, articuler et mettre en perspective des éléments historiques variés et pertinents : exemples nombreux et nuancés, citations, concepts riches de sens, références historiographiques de bon aloi, etc. Il ne saurait être question de récompenser l'étalage vain de connaissances sans lien avec le sujet, ou mal maîtrisées par le candidat.

L'argumentation ne peut donc se résumer à une accumulation de faits ou d'idées, aussi intéressants soient-ils : elle doit les mettre en relation, offrir une progression, apporter des nuances à la démonstration. Pour cette raison, les transitions soignées ne relèvent pas d'une vaine exigence d'élégance, mais permettent de clarifier les inflexions de la pensée.

- La conclusion ne doit pas être ramenée à la portion congrue d'une dizaine de lignes seulement. Elle ne doit pas donner l'impression d'avoir été rédigée dans la fièvre des cinq dernières minutes, ni se limiter à un simple résumé du développement, voire à une reprise de l'annonce du plan. On attend d'une conclusion une synthèse clairvoyante des thèses développées dans la dissertation en réponse à la problématique.
- La correction de la langue comme la précision du vocabulaire utilisé constituent des éléments discriminants.

Obstacles majeurs

Le jury sera particulièrement attentif à quelques points cruciaux, dont le non-respect sera à sanctionner.

- L'absence de problématique.
- Le hors-sujet : le sujet de la dissertation est vaste, mais ne peut servir de prétexte à une mobilisation de connaissances sans lien avec le sujet.
- L'orientation exclusivement descriptive qui accumulerait les éléments factuels sans mise en perspective ni analyse.

Attendus scientifiques

- Décrire et caractériser les régimes totalitaires, dans leur genèse, notamment en lien avec le premier conflit mondial et ses conséquences à court et moyen terme.
- Définir le concept de totalitarisme et caractériser le projet idéologique de chaque expérience totalitaire et en faire ressortir la diversité. On peut suivre ici les réflexions d'Enzo Traverso dans son article de 1998².

¹ Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. ² BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

² - Traverso, Enzo, « Le totalitarisme. Histoire et apories d'un concept », in *L'Homme et la société*, n°129, 1998. Regards sur l'humainitaire. pp. 97-111

« À l'origine du concept de totalitarisme il y a précisément trois expériences historiques : celle du fascisme italien (1922-1945), celle du national-socialisme allemand (1933-1945) et celle du stalinisme russe (entre la fin des années vingt et le milieu des années cinquante). Ces trois régimes ont exprimé de nouvelles formes de pouvoir, auparavant inconnues, dont les affinités sollicitent une approche de type comparatiste et dont les aboutissements criminels posent de nouvelles interrogations au sujet du rapport qui s'instaure, au XXe siècle, entre la violence et l'État. Le concept de totalitarisme essaie d'apporter une réponse à ces questionnements. Sur un point au moins tous ses théoriciens se trouvent d'accord : le totalitarisme est l'antithèse, la négation radicale de l'État de droit tel qu'il s'était développé et étendu en Europe tout au long du siècle précédent. [...]

La nouveauté du totalitarisme réside dans le fait que cette remise en cause des structures de l'État libéral n'implique pas un retour aux dictatures traditionnelles et aux anciennes formes de pouvoir absolu. Les régimes totalitaires s'inscrivent dans la modernité, ils supposent la société industrielle. Ils ne rejettent pas la démocratie politique et les institutions représentatives afin de restaurer un État d'Ancien Régime mais pour instaurer un pouvoir fondé sur l'embrigadement des masses et sur un consensus plébiscitaire. [...]

Le totalitarisme, écrit Franz Neumann, signifie "la destruction de tout clivage entre l'État et la société et la politisation totale de la société". Autrement dit, l'absorption de la société civile, jusqu'à son anéantissement, par l'État, non plus un Léviathan fondé sur un contrat, mais un Béhémoth, règne du chaos et de l'arbitraire, destructeur du principe même de la cité. »

- Décrire et caractériser l'organisation des régimes totalitaires :

- Système politique dictatorial, au sein duquel se confondent État, idéologie et parti unique.
- Unicité de la figure du chef (dimension charismatique du pouvoir).
- Monopole des moyens de communication qui permet une propagande généralisée.
- Encadrement des structures sociales : école et université, organisations de jeunesse, organisations du monde du travail (entreprises aussi bien que syndicats), organisations de loisirs (sport, vacances, temps libre en général), etc.
- Surveillance et répression par un appareil de sécurité puissant (police politique) => Terreur d'État contre une partie plus ou moins de la population selon des critères d'exclusion juridiquement instables, et laissant par la même occasion, libre cours à l'arbitraire.
- Centralisation du contrôle de l'économie.

- Analyser les transformations économiques et sociales induites par l'expérience totalitaire dans chaque pays concerné : la société sans classe en URSS suppose paradoxalement une nouvelle hiérarchie sociale et ethnique où la sélection des élites s'opère selon des processus inédits ; dans l'Allemagne nazie, la question de la pureté raciale recompose également l'imaginaire et l'ordre social (voir l'ouvrage de Johann Chapoutot, *La Loi du sang, Penser et agir en nazi*, 2014).

- Aborder les limites de ces expériences totalitaires et les résistances au sein des sociétés : polycratie de l'Allemagne nazie ; concurrence de la figure royale et de l'Église catholique en Italie ; affaiblissement de l'appareil d'État par les purges stalinienne des années 1930.

Éléments à valoriser

- Des références historiographiques précises (voir les éléments bibliographiques *infra*), de l'ouvrage fondamental de Arendt aux travaux plus récents de Enzo Traverso en passant par les analyses de Raymond Aron, Herbert Marcuse, Ernst Nolte et Jürgen Habermas (avec une extension possible vers la *Historikerstreit*, la querelle des historiens en Allemagne), Ian Kershaw (par exemple son ouvrage de 1989 intitulé *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*) ou François Furet.

- Les évocations plus littéraires ou documentaires de l'expérience totalitaire : les exemples sont nombreux, de George Orwell, *1984* à Alexandre Soljenitsyne.

- Une démarche comparatiste assumée avec des régimes apparentés au totalitarisme, dans le but de montrer la richesse et les limites d'un tel concept. On pense avant tout au régime japonais à la même époque.

2. Proposition de corrigé

- Accroche possible sur l'apparition des termes « totalitaire » et « totalitarisme » dans l'Italie fasciste des années 1920, d'abord par ses adversaires politiques, puis par Benito Mussolini lui-même (« *volontà totalitaria* » en 1925) et Emilio Gentile (« *totalitarismo* » en 1928).

- Définition du sujet : L'expression « expérience totalitaire » peut faire l'objet de deux lectures complémentaires, mais distinctes, qu'il s'agit d'explicitier.

- 1) Les régimes regroupés dans la catégorie du totalitarisme constituent en effet entre 1918 et 1940 des expériences politiques inédites et originales, qui prétendent construire des alternatives au libéralisme et au capitalisme des démocraties occidentales. Leurs modèles et leurs objectifs sont radicalement différents (le triomphe de la race par l'impérialisme dans un cas, celui du prolétariat par la révolution dans un autre), mais ils n'en constituent pas moins des propositions qui peuvent se révéler séduisantes dans le contexte de l'entre-deux-guerres, et notamment après l'éclatement de la Grande Dépression qui met en exergue les faiblesses du système libéral et mondialisé.
- 2) L'expérience totalitaire peut également se comprendre comme une description des conditions d'existence des populations habitant dans ces pays et soumis à un nouveau régime politique. Cette histoire sociale des femmes et des hommes est illustrée par l'ouvrage d'Alexandre Sumpf de 2013, *De Lénine à Gagarine, Une histoire sociale de l'Union soviétique*, qui tente d'explorer les stratégies individuelles et collectives au sein de la nouvelle société qui se construit après 1917 sur des fondements profondément renouvelés.

- Les bornes chronologiques proposées, extrêmement classiques, encadrent la question par les deux conflits mondiaux, reprenant l'interprétation historiographique classique qui voit dans la Première Guerre mondiale (et ses conséquences) la matrice, ou au moins le terreau favorable à l'apparition des régimes totalitaires. Ils auraient dans cette perspective profité de l'affaiblissement des régimes traditionnels pour imposer leur programme et se poser en concurrents.

La Seconde Guerre mondiale qui clôt le sujet peut ainsi être présentée comme la conséquence du développement de ces régimes à l'idéologie nationaliste et impérialiste agressive (au moins dans le cas de l'Allemagne et de l'Italie).

- Problématiques envisageables :

- 1) Comment des régimes politiques aussi différents dans leur idéologie que l'Italie fasciste, l'Allemagne nazie et l'URSS peuvent-ils être étudiés au prisme de l'expérience totalitaire entre les deux guerres mondiales ?
- 2) Quelles formes communes prend l'expérience totalitaire en Italie, en Allemagne et en URSS entre-deux-guerres en dépit des profondes différences idéologiques et fonctionnelles entre fascisme, nazisme et communisme stalinien ?

I – L'expérience totalitaire : des régimes politiques radicalement nouveaux, qui visent à dépasser le modèle libéral

A – La figure centrale du chef.

B – L'État et le parti : les nouvelles logiques de sélection de l'élite politique.

C – Une politique extérieure en rupture avec les usages diplomatiques du « Concert des Nations » : impérialisme, politique du fait accompli, isolationnisme.

II – L'expérience totalitaire : Une rationalité politique au service de l'encadrement de la société et de l'économie

A – Un puissant appareil de surveillance et de répression au service d'une Terreur d'État.

B – L'encadrement de la société par les médias, la propagande et les organisations affiliées au parti : l'objectif d'une politisation totale de la société.

C – La direction centralisée de l'économie.

III – Une expérience totalitaire aux fondements et manifestations variés

A – Des idéologies opposées.

B – Des logiques de répression irréductibles les unes aux autres.

C – Un pouvoir au monolithisme incertain dans l'Italie fasciste où l'État est confronté à la royauté et à la papauté, et même dans la polycratie nazie (selon l'expression de Franz Neumann). Une certaine agentivité reste possible, comme le prouve l'existence de rares espaces et occasions de contestation.

Éléments bibliographiques

- Arendt, Hannah, *The Origins of Totalitarianism*, 1950

- Chapoutot, Johann, *La Loi du sang, Penser et agir en nazi*, 2014

- Kershaw, Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives* d'interprétation, 1989

- Klemperer, Victor, *Lingua Tertii Imperii*, 1947

- Lewin, Moshe et Kershaw, Ian (eds), *Stalinism and Nazism : Dictatorships in Comparison*, Cambridge University Press, 1997

- Pomian, Krzysztof, article « Totalitarisme », in Azéma, Jean-Pierre et Bédarida, François (eds), *1938-1948 : Les années de tourmente, de Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, p. 1076
- Traverso, Enzo (ed), *Le Totalitarisme. Le XX^e siècle en débat*, Paris, Seuil, 2001
- Traverso, Enzo, « Le totalitarisme. Histoire et apories d'un concept », in *L'Homme et la société*, n°129, 1998. Regards sur l'humanitaire. pp. 97-111

3. Appréciation générale sur les copies

Pour l'épreuve d'histoire, les copies sont de niveau très hétérogène. Si les formes de l'exercice ont été dans l'ensemble respectées, avec introduction, problématique, développement structuré et conclusion, certaines copies sont particulièrement sommaires ou très maladroitement rédigées. Certains candidats font apparaître le plan ce qui les conduit à négliger la rédaction. Au contraire, un petit nombre de copies bien étayées et bien écrites montre un souci d'analyse du sujet et témoigne de réelles capacités d'argumentation assorties de solides références culturelles.

Dans l'ensemble, la période de l'entre-deux guerres semble avoir été négligée dans la préparation des candidats. Le manque de connaissances, a conduit certains d'entre eux à faire de graves contresens. Le concept de totalitarisme étant confondu avec celui de guerre totale, des développements entiers ont porté sur la seconde guerre mondiale, un sujet apparemment mieux maîtrisé. Cette méconnaissance du sujet a conduit les candidats à faire de nombreuses erreurs ou approximations. Faute d'avoir bien cerné les spécificités du régime totalitaire, la plupart des candidats n'ont pas correctement identifié les États concernés par cette expérience. Plusieurs ont oublié l'URSS stalinienne ou assimilé la France de Vichy, le Japon ou l'Espagne à des états totalitaires. De nombreux développements dans les copies se situent ainsi en marge du sujet. Enfin, ceux des candidats qui ont traité le totalitarisme ont plutôt centré leur développement sur la mise en place des régimes totalitaires aux dépens d'une réflexion sur leurs fondements communs et leurs spécificités qui n'étaient abordés qu'à la marge.

II. Commentaire d'un ou deux documents en géographie

Sujet : Les espaces productifs français et leurs évolutions

Les documents proposés étaient les suivants :

- Document 1. La France industrielle, entre déclin et recompositions.
Source : Dubois S. (2020), « L'industrie : des recompositions territoriales majeures ». In Smits F., Beucher S., *La France. Atlas géographique et géopolitique*, Autrement, p. 71.
- Document 2. Le quartier d'affaires où il faut être : Lyon Part-Dieu.
Source : <https://www.sncf-connect.com/article/les-incontournables-d-un-pro-a-lyon> consulté en novembre 2023.

1. Analyse et attentes du sujet

Ce sujet a été choisi dans le cadre de deux thèmes du programme :

- *Troisième* : Thème 1 – Dynamiques territoriales de la France contemporaine - sous-thème : les espaces productifs et leurs évolutions.
- *Première* : Thème 2 – une diversification des espaces et des acteurs de la production. -question spécifique sur la France – La France : les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale

Le choix des deux documents a été guidé par la volonté d'inciter les candidats à une réflexion multiscale. L'analyse du sujet appelait à positionner la réflexion dans le contexte de mondialisation et de l'intégration européenne en complément de la contextualisation dans les dynamiques contemporaines de la géographie de la France. En cela, un premier incontournable apparaissait rapidement, orienté par le document 2 : la nécessité d'interroger le processus de métropolisation des systèmes productifs.

A travers ce sujet, le jury avait l'ambition d'évaluer tout particulièrement la capacité des candidats à :

- Analyser des documents géographiques de nature variée pour identifier et analyser les espaces productifs concernés ;

- Mobiliser des compétences géographiques, notamment une méthode de lecture paysagère fondée sur une contextualisation et une démarche de changement d'échelle pour identifier la hiérarchisation des différents espaces productifs ;
- Mobiliser des notions et un vocabulaire adaptés (espace productif, système productif, territoire productif, bassin industriel, pôle de compétitivité, délocalisation/relocalisation, littoralisation des activités, métropolisation des activités, mondialisation...);
- Démontrer une capacité d'analyse critique et nuancée des documents à l'aide de la mobilisation de connaissances plus larges sur les espaces productifs français et sur le marketing territorial.

Ce sujet permettait plus largement d'évaluer :

- Les connaissances générales sur la France, les localisations, les acteurs, les dynamiques des espaces productifs, les logiques d'intégration de ses territoires ;
- La connaissance de la notion de « système productif » selon l'approche proposée dans les programmes du secondaire ;
- La connaissance des approches scientifiques contemporaines sur le processus de métropolisation des systèmes productifs, comme illustration de la relation métropolisation-mondialisation ;
- L'aptitude à conduire une analyse multiscale, jusqu'aux transformations des espaces urbains ;
- La capacité à mobiliser des clés d'entrée paysagères pour donner corps à l'ensemble.

L'analyse des documents devait impérativement conduire les candidats à aborder les éléments suivants :

- Document 1
 - Identifier l'inscription territoriale des différentes industries et expliquer les recompositions territoriales majeures des espaces productifs à plusieurs échelles ;
 - Identifier le dépassement de l'approche sectorielle par-delà le titre du document pour une approche par la complexité des systèmes productifs :
 - association des activités productives et périproductives plus ou moins liées et spécialisées ;
 - imbrications entre l'industrie et les secteurs dit primaires (agriculture notamment) ou tertiaires (banques, technologies de pointe, recherche-développement ou tourisme par exemple) à travers les systèmes productifs locaux ou les pôles de compétitivités ou même la patrimonialisation de certains sites industriels anciens comme outil de reconversion.
 - Mettre en valeur le rôle des infrastructures de transports et axes de communication :
 - connection des espaces productifs tout en les mettant en concurrence ;
 - modalités d'ouverture à l'espace européen et mondial du territoire national et ses effets différenciés.
 - Mettre en évidence des dynamiques de localisation :
 - la métropolisation des systèmes productifs et leur diversification ;
 - la littoralisation des activités industrielles
 - Attentes critiques :
 - Le manque de la dimension énergétique, facteurs de production et mutation des systèmes énergétiques ;
 - L'absence des activités touristiques ;
 - L'absence de l'Outre-mer.
- Document 2
 - Identifier les fonctions propres à la métropolisation des systèmes productifs (directionnelles, financières, marketing) en mobilisant une approche paysagère ;
 - Analyser la source de la photographie, identifier par l'analyse de la source du document sa dimension marketing, notamment le discours sur l'attractivité des territoires ;
 - Mettre en valeur le rôle des réseaux et tout particulièrement des nœuds de transport :
 - facteur de connectivité ;
 - facteur de hiérarchisation des territoires à l'échelle nationale ;
 - facteur de hiérarchisation des lieux à l'échelle de la métropole.
 - Identifier la dimension actorielle entre privé et public.

Cette analyse du sujet devait conduire le candidat à mettre en perspective les éléments identifiés dans les documents dans des dynamiques plus générales :

- Les profondes mutations depuis 50 ans qui se manifestent par la carte des espaces productifs français ;
- Les manifestations d'une mutation industrielle plus que d'une désindustrialisation ;
- Le dépassement de l'approche sectorielle pour appréhender une approche systémique ;
- L'expression de la recherche de compétitivité et d'attractivité des territoires.

De là, les axes de croisement des documents apparaissent clairement et permettent de problématiser le commentaire à suivre :

- Les manifestations du processus de métropolisation des systèmes productifs ;
- L'importance des réseaux et des nœuds dans la construction de l'attractivité des territoires ;
- La différenciation des systèmes productifs qui participe de la hiérarchisation des territoires à différentes échelles.

En cela, les espaces productifs français révèlent les principales dynamiques du territoire français : métropolisation, littoralisation, attraction des espaces frontaliers polarisés. Leurs évolutions permettent de lire la transformation des logiques productives qui appellent à dépasser l'approche sectorielle pour une approche de combinaisons complexes différenciantes. Elles manifestent une manifestation du passage d'une politique d'aménagement du territoire à une politique de compétitivité des territoires. Ainsi, ces deux documents permettent d'interroger la différenciation des systèmes productifs comme facteur de hiérarchisation des territoires français selon leur degré d'intégration à la mondialisation.

2. Proposition de corrigé

I. Les recompositions des logiques de localisation des activités productives

Cette partie permet d'amener les processus territoriaux mis en évidence par le croisement des documents, à différentes échelles, en mettant en exergue les évolutions en termes de valorisation des situations géographiques.

1/ A l'échelle nationale : métropolisation et littoralisation

- Métropolisation des activités et des systèmes productifs, pas seulement par la concentration, mais également par la diffusion de l'influence des pôles métropolitains dans une aire toujours plus vaste. Renforcement des attributs fonctionnels et symboliques de commandement
- Littoralisation des activités productives, en lien avec les ports, qui permet d'amener 2 manques du dossier : la dimension énergétique et notamment la capacité de raffinage, et les espaces du tourisme.

2/ A l'échelle régionale : une valorisation de la bonne connectivité

- Valorisation des nœuds et des infrastructures de transports
- Valorisation des espaces de coopération transfrontalière, polarisés depuis un pôle extérieur au territoire français.

3/ A l'échelle urbaine

- Des projets urbains qui redessinent la ville pour signifier et s'adapter aux fonctions de commandement
- Une dynamique d'extériorisation des activités logistiques et industrielles qui participe de l'étalement urbain qui accompagne la métropolisation
- Les fonctions récréatives et patrimoniales qui ne sont pas abordées dans ces documents, au-delà de la promotion d'une destination par un opérateur de transport.

II. La manifestation de 50 ans de mutations

Les dynamiques présentées dans la première partie révèlent non seulement les formes de l'intégration des territoires français à la mondialisation, mais également l'évolution forte d'une politique d'aménagement du territoire en une politique d'aménagement et de compétitivité des territoires dans le contexte de l'intégration européenne.

1/ Une carte qui continue de manifester les héritages historiques

- Les héritages révolus : les anciens bassins industriels
- Les héritages qui perdurent : Peugeot à Sochaux, Alstom à Belfort... ; les espaces de production agricole spécialisée

2/ Les marques de la politique d'aménagement du territoire

- Les marques de la politique de rééquilibrage urbain industriel, là encore le manque des aménagements énergétiques et touristiques
- Les marques de la politique de reconversion des territoires en crise des années 1970 et 1980 (industrie automobile)

3/ Le tournant de la politique de compétitivité des territoires dans un contexte d'intégration européenne

- Les pôles de compétitivité

- Le poids des fonctions de commandement, et le paysage associé
- Un changement d'échelle des logiques d'implantations industrielles (Toyota à Valenciennes et les sièges sociaux, pour le marché européen et non plus uniquement français)

III. Différenciation des systèmes productifs et hiérarchisation des territoires en France

Les politiques de compétitivité s'expriment dans la recherche de différenciation des systèmes productifs, dans le contexte général de décentralisation et d'intégration européenne. Cette différenciation conduit à des stratégies de diversification (systèmes productifs métropolitains) ou à l'inverse de spécialisation (systèmes productifs locaux).

1/ Des systèmes productifs métropolitains diversifiés

- Fonctions de commandement, récréatives, logistiques, industrielles... L'importance du péri-productif
- Des espaces productifs qui peuvent être distincts mais qui sont interdépendants, d'où la dimension système
- Une structuration d'aire métropolitaine à travers ces jeux d'interdépendances, notamment la relation emplois-résidences

2/ Des systèmes productifs locaux territorialisés

- Des systèmes productifs qui se spécialisent autour d'une thématique, dont la force est l'ancrage territorial jusque dans la structure capitaliste
- Une dépendance aux activités industrielles d'assemblage car souvent de l'activité de sous-traitance
- La valorisation des terroirs agricoles
- Un rayonnement international parfois plus fort que le rayonnement national

3/ Des espaces périphériques qui subissent les recompositions ?

- La diversité des situations des anciens bassins industriels
- Un autre angle mort du dossier : les espaces périphériques qui ne parviennent pas à entrer dans le processus de mise en marque des territoires
- Certains territoires s'extraient des logiques de polarisation pour affirmer des modèles productifs alternatifs, jusque dans le cœur des métropoles

3. Appréciation des copies, remarques méthodologiques

Parmi les principaux écueils repérés dans les copies, le jury déplore l'absence de réflexion sur le sujet lui-même, ce qui a induit deux dérives. La première a été un détournement du sujet proposé, prétexte pour traiter des seuls espaces productifs industriels. La seconde dérive est liée à la non-maîtrise des attendus de l'épreuve qui se manifeste par de nombreux problèmes de positionnement vis-à-vis des documents. Trop de copies ont soit ignoré totalement les documents, soit proposé une dissertation sur documents. Un commentaire ne se résume pas à la simple description des documents. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire attention à porter aux attentes méthodologiques d'un exercice travaillé au sein des licences. Ainsi, trop peu de copies contiennent des introductions maîtrisées donnant à voir une capacité à définir les termes du sujet et à proposer présentation thématique des documents. Cela démontre des faiblesses en termes de capacité d'analyse et de synthèse qui trouve des échos dans la fragilité des démarches géographiques souvent constatée, à commencer par la capacité à conduire un raisonnement multiscalair. Le rôle des acteurs est insuffisamment considéré.

Ces faiblesses s'ajoutent aux problèmes d'expression écrite trop souvent relevés par le jury. Un effort particulier est attendu concernant la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Les copies qui ont su proposer des productions graphiques pertinentes, respectant les règles élémentaires de la sémiologie graphique, ont pu être valorisées. Il en va de même concernant la mobilisation de connaissances épistémologiques, qui plus est appuyées sur des références bibliographiques.

IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission

Remarques générales sur les épreuves orales.

La posture du candidat doit correspondre à celle d'un futur enseignant : tenue vestimentaire, chewing-gum, mains dans les poches, etc. Les commentaires annexes, superfétatoires et amphigouriques sont inutiles et nuisent à l'exposé. Le jury attend des candidats une expression orale de qualité gage d'une bonne maîtrise de la langue française ; il rappelle que la maîtrise de la langue française est une des compétences que doit maîtriser le futur professeur pour l'exercice de ses fonctions (voir *le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*: <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>). Ainsi, il les formule familières (« donc », « benh », « et voilà quoi », « le bac », « en fait », « j'ai eu du mal » etc.) et les tics de langage (« Du coup », « En vrai ») sont à proscrire.

Enfin, les candidats doivent se montrer attentifs à la gestion du temps de parole afin d'utiliser pleinement les minutes mises à leur disposition. De même, pendant l'échange, les candidats doivent rester pleinement concentrés afin de nourrir les interactions avec le jury.

1. Première épreuve : exposé d'histoire ou de géographie

● Déroulement de l'épreuve (voir la première partie du présent rapport)

Le programme de la première épreuve d'admission s'appuie sur celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique (spécialité HGGSP exclue). Le tirage au sort a lieu en deux étapes :

- devant le candidat, le jury tire au sort la matière, histoire ou géographie,
- le candidat tire ensuite au sort le sujet de son oral.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures durant lequel il a accès à la bibliothèque pour 30 minutes maximum, bibliothèque qu'il est fortement encouragé à venir visiter avant son passage (sans prise de notes ni de photographies). Les candidats peuvent emprunter jusqu'à 3 ouvrages maximum. Des dictionnaires et atlas sont proposés en accès libre dans la salle de préparation en complément.

L'épreuve se décompose en deux moments :

- un exposé d'une durée maximale de 30 minutes,
- un entretien de 15 minutes sur des questions en lien avec l'exposé.

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser une réflexion historique ou géographique, à maîtriser le vocabulaire adapté et les notions spécifiques aux deux disciplines, à nourrir son argumentation de connaissances scientifiques précises.

● Remarques et conseils

Pendant le temps de préparation et d'interrogation de la première épreuve orale, le candidat bénéficie des seules ressources de la bibliothèque. Celle-ci, composée spécifiquement pour les besoins de l'épreuve, est identique dans les 2 centres d'accueil du concours. Rappelons que le moment de choix des livres dans la bibliothèque, limité à 30 minutes, est inclus dans le temps de préparation, ce qui implique de bien connaître les questions au programme afin de cibler les bons ouvrages.

Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se consacrer à l'analyse des termes du sujet afin d'en faire émerger une problématique adaptée. À ce titre, une phrase interrogative ne constitue pas forcément une problématisation. Les formulations telles que « Dans quelle mesure ... » ou « En quoi... » ne permettant pas de bâtir une réflexion personnelle organisée. De même, reprendre les questions des chapitres de manuels scolaires ne peut constituer une problématique personnelle. Si aucun plan-type n'est attendu en particulier (chronologique, thématique, scalaire, etc.), les plans en quatre parties ou plus sont à éviter, au profit de plans en deux ou trois parties qui apportent une structure de démonstration plus à même de répondre aux attentes formelles de l'épreuve. Le jury apprécie que le candidat présente son plan sur une feuille volante.

Le jury rappelle que l'exercice consiste à donner un exposé scientifique d'histoire ou de géographie et non pas une proposition didactique correspondant à un projet d'enseignement. La durée maximale de l'exposé est de 30 minutes, que les candidats doivent utiliser au maximum au risque de présenter une réflexion trop courte et donc inaboutie (certains oraux n'ont pas dépassé 10 minutes ; un seul a atteint 28 minutes). Durant son exposé, le candidat doit faire reposer sa démonstration sur une argumentation étayée et précise, riche en exemples. Les principales notions d'histoire et de géographie qui étayaient les programmes du secondaire (métropolisation, développement durable, guerre totale, romanisation, absolutisme, Tiers-Monde, dorsale européenne, flux, espace transfrontalier, ...) doivent être maîtrisées. Le candidat peut s'appuyer sur quelques documents, de toute nature, disponibles dans les ouvrages de la bibliothèque, soigneusement sélectionnés pour leur pertinence au regard du

sujet. Il les présente au jury (nature, auteur, contexte, source) puis les intègre à ses analyses. Tout document mobilisé lors de l'exposé doit être présenté, analysé et critiqué. En géographie, les éventuelles productions graphiques que les candidats proposeraient sont appréciées en fonction de leur qualité et de leur pertinence. Rappelons qu'un tableau est à la disposition des candidats pour illustrer leur démonstration.

Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur la nécessité de formuler une conclusion synthétisant les principaux éléments de réponse à la problématique et de proposer une ouverture maîtrisée.

Le jury conseille d'établir une bibliographie qui indique les ouvrages mobilisés lors de la préparation. Par ailleurs, des connaissances historiographiques et épistémologiques peuvent enrichir l'argumentation, à condition que le candidat en démontre une réelle et utile appropriation. Elles peuvent prendre la forme de références à des auteurs, à des ouvrages, des revues et des sites internet, à des courants de la recherche contemporaine.

Exemple de sujets donnés en 2024

- Construction de l'État moderne à l'époque moderne en France.
- Enraciner la République 1870-1914
- La bipolarisation et ses limites à l'époque de la Guerre froide.

- Mondialisation et intégrations régionales
- L'Europe, espace de mobilité généralisé.
- La Chine dans la mondialisation.

2. Oral 2

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier tel qu'il se déploie à Mayotte.

En amont de l'épreuve, le candidat admissible transmet une fiche individuelle de renseignements indiquant son parcours (formations et expériences professionnelles). Les candidats ne bénéficient pas de temps de préparation. L'épreuve est organisée en deux parties de quinze minutes chacune.

1/ Présentation par le candidat de son parcours

Après une présentation de cinq minutes de leurs formations et des expériences qui ont conduit les candidats à se présenter au concours, la première partie de l'épreuve se poursuit par un échange de dix minutes avec le jury, s'appuyant notamment sur la fiche individuelle de renseignements. Le questionnement porte sur la mobilisation des compétences acquises pour l'exercice du métier de professeur ainsi que sur les motivations à enseigner dans la discipline et à Mayotte.

2/ Mises en situation du candidat

Durant la deuxième partie de l'épreuve, deux mises en situation professionnelle sont proposées au candidat : une mise en situation professionnelle d'enseignement et une mise en situation professionnelle liée à la vie scolaire. Leurs libellés respectifs sont formulés de manière à identifier un problème précis, factuel. Ces mises en situation permettent d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les principes et valeurs de la République, en inscrivant son action dans un dialogue constructif avec les multiples acteurs de la communauté éducative. Le jury évalue également la compréhension par le candidat du contexte mahorais. La laïcité, l'enseignement laïc des faits religieux, l'enseignement des questions socialement vives, le harcèlement et cyberharcèlement, le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, le vivre ensemble, les inégalités sociales, l'égalité filles/garçon, l'enseignement en contexte plurilingue, l'éducation aux médias et à l'information, l'utilisation des réseaux sociaux, le complotisme et les contre-vérités scientifiques ont été les grandes thématiques structurantes des mises en situation.

Remarques et conseils

Le jury a apprécié les exposés structurés et problématisés, attestant d'une préparation rigoureuse de l'épreuve, témoignant d'une bonne connaissance des enjeux éducatifs et particulièrement pour l'un d'entre eux, du territoire

mahorais et de sa jeunesse. Ainsi, la prestation d'un candidat a particulièrement convaincu le jury. Il a développé ses motivations en prenant appui sur les éléments significatifs de sa formation, de son parcours professionnel et de ses stages d'observation. Le jury a apprécié l'argumentaire soutenu et gradué par une mise en perspective de son parcours professionnel, une expertise de sa discipline et sa projection sur le territoire mahorais.

Le jury a valorisé les prestations des candidats qui ont investi une posture réflexive et qui ont su prendre le recul nécessaire pour contextualiser leur propos, sans jugement de valeur et sans généralisation excessive. En effet, une des qualités attendues d'un futur enseignant d'histoire-géographie est de favoriser un climat scolaire propice à la construction des apprentissages et de permettre l'estime de soi des élèves dans le contexte éducatif. Certains candidats ont su mettre en avant des parcours d'études ou des parcours professionnels mettant en relief une volonté solide d'agir en faveur d'un enseignement adapté au respect du vivre ensemble et du bien commun non seulement sur les problématiques d'intérêt général mais aussi au regard de la possible fragilité de la jeunesse mahoraise. Les prestations les plus convaincantes ont fait le lien entre ces expériences et les compétences des métiers de l'enseignement. Elles ont permis aux candidats de démontrer leurs qualités à anticiper les interactions qu'un professeur d'histoire-géographie entretient avec les différentes instances et les différents acteurs d'un établissement scolaire.

Le jury déplore en revanche qu'une partie des candidats ne maîtrise pas les enjeux de l'épreuve. L'oral consiste en un entretien professionnel qui se donne comme objectif de recruter les meilleurs candidats, qui officieront en tant que professeurs d'histoire-géographie dans le service public de l'éducation à Mayotte. Le jury attend des candidats qu'ils adoptent une posture sérieuse. Certains candidats n'ont pas suffisamment témoigné de leur solidité à enseigner ou ont fait preuve de peu d'ouverture d'esprit quant à la particularité de l'enseignement à Mayotte, voire d'idée préconçue sur la prise en charge d'un public scolaire fragile. Ainsi, les jugements de valeur sur Mayotte, les élèves mahorais ou des enseignants en exercice sur le territoire sont à bannir. Par ailleurs, le jury invite les candidats à réfléchir sur la nature d'un entretien professionnel qui ne saurait se confondre avec une discussion informelle. Le jury est sensible aux tenues des candidats qui doit être en adéquation avec les attendus de l'épreuve. Il convient d'éviter claquettes, sandales, t-shirts, chemises décontractées.... Le jury insiste également sur la nécessité de l'usage d'un langage soutenu non seulement dans la présentation du parcours mais également lors des échanges ou des mises en situation, ce qui a fait défaut à certains candidats.

Concernant plus précisément la seconde partie de l'épreuve, le jury a apprécié les candidats qui ont su reconnaître et identifier les valeurs et principes mis en jeu dans les situations professionnelles. Il a apprécié des propositions de pistes d'action concrètes, nécessitant pour certaines une réactivité immédiate du futur enseignant et pour d'autres, une réaction en plusieurs temps ou niveaux. Certains candidats ont très bien su mobiliser des connaissances acquises lors de leur stage d'observation du milieu éducatif en licence pour rebondir sur les situations proposées. Les candidats ont proposé des pistes d'actions à l'écart du groupe classe, certains ont su mentionner la dimension collective de l'Ecole. Certaines situations offrent des occasions au futur enseignant pour s'adresser collectivement à la classe afin de susciter un échange pédagogique sur les valeurs et principes de la République. Le jury a évalué positivement qu'au-delà de ces échanges collectifs avec la classe, les candidats formulent également des pistes d'actions permettant de mener une réflexion approfondie sur le lien entre les programmes d'histoire-géographie - EMC et la mise en œuvre concrète des valeurs et des principes de la République par des projets collectifs ou le recours à des intervenants extérieurs comme les associations agréées.

Le jury déplore globalement une maîtrise insuffisante des principes de laïcité et de neutralité ainsi que de leurs enjeux nationaux et locaux, alors que la plupart des candidats justifient d'une ou plusieurs expériences d'enseignement sur le territoire et dans la discipline. Il déplore également la méconnaissance et la confusion entre certains concepts qui ne peuvent être acceptables pour un futur enseignement en histoire-géographie. Le jury considère comme un atout la capacité des candidats à réactiver les acquis professionnels en matière de laïcité, violence ou discrimination, et à faire référence au rôle des instances ainsi que leur compréhension de l'écosystème de l'EPL (référents fille-garçons, harcèlement, réseau PHARE, ...); peu d'entre eux ont témoigné d'une connaissance suffisante de leur fonctionnement voire de leur existence.

Il est conseillé à tous les candidats, en activité ou non, de ne pas restreindre leurs analyses aux seules valeurs de liberté, égalité et fraternité et au seul principe de laïcité. Le jury encourage les candidats à explorer d'autres principes. Afin de mieux préparer l'épreuve, le jury conseille aux futurs candidats la lecture régulière des ressources publiées sur Eduscol - **Transmettre les valeurs et principes de La République** :

<https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique> et particulièrement les trois composantes du Guide républicain.

Les candidats doivent prendre en compte les particularités de l'enseignement à Mayotte. Ils doivent être au fait de l'existence de programmes adaptés inscrivant le territoire local et son environnement géographique au cœur des enseignements d'histoire, de géographie, d'EMC. (Voir *Bulletins officiels* n° 11 du 16-03-2017, n°30 du 27-7-2020 et n°30 du 29-7-2021).